

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 061912

Version: 7 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Borax pulv

N° d'article 06191200

Numéro d'enregistrement

Numéro d'enregistrement 01-2119490790-32-XXXX

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B

H360FD

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.

P405

Garder sous clef.

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 061912

Version: 7 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 01.10.19

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Tétraborate de disodium, décahydrate

Informations complémentaires**Autres informations complémentaires**

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Tétraborate de disodium, décahydrate**

No. CAS	1303-96-4		
No. EINECS	215-540-4		
Concentration	>=	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Repr. 1B	H360FD	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B	H360F	>= 8.5
	D	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer les vomissements et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux, Nausées, Crampes, troubles de système nerveux central, troubles cardio-vasculaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 061912

Version: 7 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir appareil de protection respiratoire prêt.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Tétraborate de disodium, décahydrate

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 0,8 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 0,8 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc R1BF R1BD ;OAW, NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Conservé à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié Natural Latex

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 061912

Version: 7 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 01.10.19

Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants (résistants aux lessives alcalines)		
Matériau approprié	Polychloroprène	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants (résistants aux lessives alcalines)		
Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	0.35	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants (résistants aux lessives alcalines)		
Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants (résistants aux lessives alcalines)		
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM	
Épaisseur du gant	0.4	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants (résistants aux lessives alcalines)		
Matériau approprié	PVC	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	produit cristallin	
Couleur	blanc	
Odeur	inodore	
La limite de l'odeur		
Remarque	non déterminé	
valeur pH		
Valeur	env. 9.2	
Concentration/H ₂ O	25	g/l
température	20	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS	
Point de fusion		
Valeur	75	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Valeur	1575	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS	
Point d'éclair		
Valeur	°C	
Remarque	Non applicable	
inflammabilité (solide, gaz)		
Ne s'enflamme pas		

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 061912

Version: 7 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 01.10.19

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité

Valeur	1.72		g/cm ³
température	20	°C	
Source	Banque de données de substances GESTIS		

Hydrosolubilité

Valeur	env. 47		g/l
température	20	°C	

température de décomposition

Valeur	1575		°C
--------	------	--	----

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Valeur	810		kg/m ³
--------	-----	--	-------------------

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.5. Matières incompatibles**

Agents d'oxydation, Acides, Sels des métaux, Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Tétraborate de disodium, décahydrate**

Espèces	rat		
DL50		6000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Tétraborate de disodium, décahydrate**

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Tétraborate de disodium, décahydrate**

Espèces	rat		
CL 50	>	2	mg/l

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Tétraborate de disodium, décahydrate**

Espèces	lapin		
évaluation	Non irritant		

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Tétraborate de disodium, décahydrate**

Espèces	lapin		
évaluation	légèrement irritant		

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 061912

Version: 7 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 01.10.19

Tétraborate de disodium, décahydrate

Espèces	Être humain
évaluation	Non irritant

Sensibilisation (Composants)**Tétraborate de disodium, décahydrate**

Remarque Aucun données connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Indications générales**

L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Tétraborate de disodium, décahydrate**

Espèces	Limanda limanda	
CL 50	74	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Source	Natriumtetraborat	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Tétraborate de disodium, décahydrate**

Espèces	Daphnia magna	
CI50	342	mg/l
Durée d'exposition	24	h
Source	Natriumtetraborat	

Toxicité pour les algues (Composants)**Tétraborate de disodium, décahydrate**

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CI10	24	mg/l
Durée d'exposition	9	h
Source	Natriumtetraborat	

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Eviter les infiltrations de liquide et/ou de vapeurs dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une décharge souterraine.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matière: 061912

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 / CH

Date de révision: 17.12.2018

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.